

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 103/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - RENOUVELLEMENT ET
REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES AVENUE DE
FONTAINEBLEAU A SAINT FARGEAU PONTIERRY

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 en date du 16 avril 2026 portant
délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU le Schéma Directeur d'Assainissement de l'Agglomération Melun Val de Seine approuvé le
1er juillet 2024 ;

CONSIDERANT que les études de diagnostic permanent des réseaux d'eaux usées ont été
réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que les investigations
complémentaires menées par la CAMVS en vue de leur renouvellement ou de leur réhabilitation
;

CONSIDERANT que les travaux prioritaires découlant des propositions du Schéma Directeur
d'Assainissement peuvent être aidés par les financeurs ;

CONSIDERANT que cette opération de renouvellement et de réhabilitation des réseaux
d'assainissement localisés avenue de Fontainebleau à Saint-Fargeau-Ponthierry est éligible aux
subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de
Seine-et-Marne ;

DECIDE :

Article 1er : DE SOLLICITER les subventions inhérentes à ce dossier auprès des financeurs,
à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	2 047 345 €	60,00 %	1 228 407 €
Département 77	2 047 345 €	10,00 %	204 734,5 €
Autofinancement CAMVS		30 %	614 203,5 €
Total de l'opération	2 047 345 €		2 047 345 €

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 02/09/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260902-64767-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2026

Publication ou notification : 2 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

FICHE DE PROJET

Avenue de Fontainebleau - 77 St Fargeau Ponthierry Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées.



Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
Maîtrise d'œuvre : IRH ingénieur conseil
Partenaires : Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, SUEZ, VEOLIA, AESN
Entreprise travaux : Marché à attribuer

Contexte

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) est compétente en matière de réseaux humide. Dans le cadre des études du schéma directeur d'assainissement, réalisées sur l'ensemble du territoire de la CAMVS et notamment à l'avenue de Fontainebleau à Saint-Fargeau-Ponthierry, un diagnostic permanent a été effectué. Ce dernier a révélé la vétusté du réseau de collecte des eaux usées (EU) actuel. Lors de ce diagnostic, des campagnes de mesures de débit ont été réalisées, permettant ainsi d'identifier les éléments critiques de performance ECP (eaux claires parasites). Par la suite, des inspections télévisées (ITV) ont confirmé les désordres et anomalies sur ce réseau : Radicelle, dépôt, racines, anneau d'étanchéité défectueux, flaches, fissures, décentrage.

Les conclusions de cette étude imposent la mise aux normes des réseaux d'assainissement, classé en priorité. En raison des pathologies structurelles affectant les réseaux d'assainissement de l'avenue de Fontainebleau à Saint-Fargeau-Ponthierry, la CAMVS prévoit de réaliser le renouvellement et la réhabilitation complète des réseaux d'assainissement.

Détail des travaux

● Assainissement EU

- Le remplacement de 312 ml de collecteur en béton DN400 mm, le remplacement de 146 ml de Collecteur DN250 mm Béton et le remplacement de 77 ml de collecteur DN 200 mm PVC ;
- Le chemisage de 516 ml de canalisations en DN400 mm, de 45 ml de collecteur en DN250 mm et 47 mm de collecteur en DN200 mm

Le chemisage de 15 branchements ;

- Le remplacement de 54 branchements ;
- La déconnexion de EU37-2 de l'avaloir collé au regard et connecter le réseau EU sur EU37-1 (=6ml de DN400 PRV).
- La déconnexion de 2 branchements EU sur réseau EP au niveau du 42 et 1 au niveau du n°24 ;
- La création de 3 branchements (1 entre le 127 et le 125Ter, 2 au n°42) ;
- La pose de 18 boîtes de branchement ;
- La réhabilitation de 48 regards de visite.

Planning prévisionnel

● Assainissement

Démarrage prévisionnel : Novembre 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 9 mois

Eléments financiers

	Estimations CAMVS	Estimations MOE (solution 1)
● Travaux Assainissement	: XXXXXXXXXX €.HT	1 860 150 €.HT
● Etudes MOE & Etudes annexes	: XXXXXXXXXXHT	187 195 €.HT €.

Coût total de l'opération estimé dans l'attente du montant des travaux du marché à attribuer.

2 047 345,000 € HT

À Dammarie-les-Lys, le

Le vice-président délégué à l'assainissement et à l'eau
potable

Mr Yvroud Pierre

